

## **CONFERENCE DE PRESSE DE L'USS ET D'UNIA : « PROGRAMME CONJONCTUREL – LUTTE CONTRE LE CHOMAGE », 20 JANVIER 2009**

---

Offensive de formation continue en lieu et place de licenciements

**Une formation, ça se continue, se rattrape et s'approfondit : sans délai !**

En matière de formation continue institutionnalisée, la Suisse n'occupe pas une bonne position en comparaison internationale. En période de reprise, le temps fait souvent défaut pour se perfectionner. Les employeurs n'ont donné leur accord pour ce faire que s'agissant de cours considérés comme vraiment indispensables, de préférence en faveur de cadres masculins occupés à plein temps. Aujourd'hui, l'argument « manque de temps » n'est plus pertinent lorsqu'il s'agit de formation continue ou de rattrapage. C'est pourquoi nous avons besoin d'une offensive dans ce domaine. Non seulement elle permettra aux gens de trouver des emplois, mais aussi, l'économie suisse en sortira renforcée pour la période qui succédera.

### **Formations de rattrapage pour personnes peu qualifiées**

Dès le début de la vague de licenciements on constate le même scénario que lors des crises antérieures : les personnes peu qualifiées sont les premières victimes. Il importe donc de leur offrir des formations de rattrapage. Au lieu de licencier de la main-d'œuvre expérimentée, donnons-lui la possibilité de suivre une formation professionnelle au sens de la loi sur la formation professionnelle. Il faut aussi engager les moyens prévus par l'assurance-chômage (« mesures de marché du travail »).

### **Mesures d'intégration, cours de langue**

Il faut financer des cours de langue pour tout membre du personnel ayant des déficits linguistiques et mettre à cet effet le temps nécessaire à sa disposition.

### **Mesures de qualification professionnelle**

Dans pratiquement chaque profession, il est demandé - voire exigé - des personnes au bénéfice d'une formation initiale ou d'une première formation qu'elles se qualifient encore plus. La formation professionnelle supérieure est en pleine croissance, comme les offres de formation postgrade au niveau des écoles supérieures. Ces formations supérieures, gourmandes en temps et en argent, doivent désormais être encouragées et rendues accessibles.

### **Étoffer les offres d'orientation professionnelle (profession, carrière)**

Les travailleuses et travailleurs qui s'intéressent à la formation continue ne doivent pas être contraints de s'adresser uniquement aux autorités en matière de chômage. Ils doivent aussi pouvoir bénéficier de l'aide des *services officiels d'orientation professionnelle (profession et carrière)*. Les cantons doivent par conséquent développer cette offre importante.

### **C'est maintenant qu'il faut utiliser les moyens existants**

Les employeurs ont eux-mêmes intérêt à ce que leur personnel améliore pendant la crise ses compétences professionnelles en vue de la prochaine reprise. Ceux qui ont une stratégie d'entreprise à long terme recourront à la formation continue plutôt qu'aux licenciements.

#### **Sources de financement :**

- a) Dans le cadre du chômage partiel, des mesures de formation continue sont possibles. De tels projets doivent être approuvés rapidement et en l'absence de toute tracasserie bureaucratique. En outre, l'assurance-chômage dispose de 610 millions de francs pour des mesures du marché du travail. Si nécessaire, ces fonds doivent être augmentés.
- b) Certaines branches connaissent des fonds de formation professionnels financés par la partie patronale ou de manière paritaire. Beaucoup sont cossus. Cet argent doit être utilisé maintenant. Les représentant(e)s des syndicats dans les fonds paritaires s'engageront pour la mise en œuvre de trains de mesures devenus nécessaires.
- c) Dans nombre de cantons, les lois d'application concernant la formation professionnelle et continue ont créé des possibilités de financement de la formation continue. Les cantons doivent, rapidement et de manière exhaustive, mettre à profit des possibilités. Dans les cantons où elles n'existent pas, elles sont à créer sans tarder.
- d) La Confédération (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie et département fédéral de l'Économie) rédige actuellement un rapport sur la formation continue en vue de la promulgation d'une nouvelle loi à ce sujet ; cela, sur la base des nouveaux articles constitutionnels sur la formation. Désormais, ces travaux doivent être accélérés. Le printemps prochain, le Conseil fédéral doit mettre au point cette nouvelle loi et la soumettre au parlement fédéral cette année encore. Il faut augmenter l'engagement financier de la Confédération prévu dans ce cadre. Le Conseil fédéral estime que les actuelles tâches des pouvoirs publics dans ce domaine (Confédération et cantons) se montent à 140 millions de francs. Cette somme doit être à tout le moins doublée.

\* \* \* \* \*